



A Dieppe, le 27 juin 2019

Madame Fabienne DUFAY  
Directrice régionale des Finances publiques  
de Normandie et du département de Seine-Maritime  
DRFIP  
21 quai Jean Moulin, 76 037 ROUEN Cedex

Monsieur Pierre-André DURAND  
Préfet de la région Normandie,  
préfet de la Seine-Maritime  
Préfecture de la Seine-Maritime  
7 place de la Madeleine  
CS16036  
76036 Rouen CEDEX

Courrier à l'initiative de :

**Sébastien Jumel**, député de Seine-Maritime - **Céline Brulin**, sénatrice de Seine-Maritime - **Nicolas Langlois**, maire de Dieppe - **Patrick Boulier**, président de la communauté d'agglomération Dieppe-Maritime - **Laurent Jacques**, maire du Tréport - **Yves Derrien**, maire de Eu - **Jean-Yves Billoré-Tennah**, maire de Tôtes - **Guy Sénécal**, maire d'Arques-la-Bataille - **Michel Lejeune**, maire de Forges-les-Eaux - **Xavier Lefrançois**, maire de Neufchâtel-en-Bray

#### Objet : **présence territoriale des services de la DGFIP**

Madame la Directrice régionale des finances publiques,  
Monsieur le Préfet de la Région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,

A la veille des vacances d'été, le ministre de l'Action et des comptes publics, Gérald Darmanin informe les élus du territoire d'un vaste mouvement de réorganisation de ses services en préparation, précisant que ce projet est ouvert à la concertation jusqu'au mois d'octobre prochain. Les syndicats de la Direction régionale des finances publiques (DRFIP), réunis en une intersyndicale regroupant Force ouvrière, la CGT, Solidaires et la CFDT, nous interpellent parallèlement sur le risque de « casse du réseau » des trésoreries et de la présence des services dans les territoires, que représente ce projet.

Sur la forme nous regrettons qu'une opération de cette envergure soit annoncée au début de l'été, une période peu propice au débat public pour un sujet de cette importance, alors que les réunions se multiplient en interne pour, en temps masqué, préparer la mise en œuvre de ce futur plan.

La crise sociale de ces derniers mois a mis en exergue la demande de services publics des Français, notamment dans les territoires ruraux et villes moyennes éloignés des métropoles, qui vivent avec une intensité particulière le recul de la présence de l'Etat à travers une cascade de fermetures de services depuis les années 1990 qui alimente le sentiment d'abandon ressenti et les colères.

Dans son courrier aux élus, le ministre n'évoque pas le contexte général dans lequel cette prochaine réorganisation de la présence de ses services dans les territoires trouvera sa place, à savoir, l'engagement du Président de la République de supprimer 50 000 emplois dans la fonction publique d'Etat d'ici à la fin du quinquennat, dont la direction des finances publiques portera l'essentiel de l'effort.

Cet éclairage est pourtant essentiel pour mesurer ce qui est en train de se préparer. En revanche, le ministre n'oublie pas de faire référence à l'attente forte de services publics de proximité exprimée par nos concitoyens. A telle enseigne que cette réorganisation d'ampleur est présentée quasi-exclusivement à travers le prisme de l'ouverture de 15 points de contact supplémentaires en Seine-Maritime, par rapport au réseau existant de la DRFIP, qui devrait découler de ce plan. Sur le papier, ces quinze points de contact supplémentaires paraissent assez séduisants, sauf qu'aucune précision n'est donnée sur la nature de ces accueils de proximité, leurs obligations en termes de service, l'amplitude d'ouverture, le nombre d'agents mobilisés à leur fonctionnement, la qualification des agents, la capacité qu'ils auront à répondre directement aux attentes des usagers et enfin, le statut de ces agents.

Sans ces informations essentielles la concertation annoncée apparaît biaisée. D'autant que dans les faits, la réorganisation est bien plus profonde. A ce stade et selon les informations dont nous disposons, le projet soumis emporte la fermeture de l'ensemble des trésoreries de notre territoire - trésoreries qui dans l'étendue de leurs missions et leur capacité à apporter des réponses concrètes aux demandes des citoyens ne peuvent être comparées comme on essaie de le faire par glissement à des « points de contact ». Sont concernées sur notre territoire, les trésoreries de Eu, Blangy-sur-Bresle, Aumale, Forges-les-Eaux, Neufchâtel-en-Bray, Envermeu et Dieppe. A l'échelle du département les 46 trésoreries de Seine-Maritime seraient remplacées par 17 services de gestion comptable. Or, les missions des trésoreries sont diverses : elles assurent « la gestion budgétaire et comptable des collectivités locales et de leurs établissements publics, des hôpitaux et de certains offices publics de l'habitat. Elles sont également compétentes pour le recouvrement des impôts et offrent aux particuliers un accueil fiscal de proximité qui permet aux usagers d'obtenir une réponse aux questions les plus fréquentes en matière fiscale et leur assure une prise en charge de leur démarche, qu'elle concerne le calcul ou le paiement de l'impôt, sans déplacement supplémentaire », selon la DGFIP.

Ces futurs services de gestion comptable, moins nombreux que les trésoreries démantelées, devraient concentrer les tâches de gestion actuellement effectuées dans les trésoreries, tandis que le conseil aux collectivités locales, qui est également porté dans les trésoreries, serait demain confié à des cadres A+, ou, à défaut, A, déchargés de la gestion, dont le nombre n'est pas précisé mais dont on peut penser qu'il ne correspondra pas au nombre actuel des trésoreries.

Le projet de démantèlement des trésoreries nous fait craindre, à l'inverse de ce qu'affirme le ministère un recul de la proximité qu'il s'agisse des relations entre l'administration et les particuliers ou des relations entre l'administration et les collectivités, parce qu'encre une fois cette refonte de la carte de la DRFIP accompagne un mouvement de suppressions d'emplois dont nous demandons pour la transparence et l'effectivité de la concertation qu'il soit rendu public à l'échelle de notre territoire.

L'argument mis en avant pour justifier cette réorganisation est celui des progrès de la dématérialisation. Nous rappelons que le défenseur des droits dans un avis récent a souligné le risque d'accroissement des inégalités sociales et territoriale qui découle du tout-numérique en raison du fait qu'un nombre important de nos concitoyens et singulièrement les plus fragiles d'entre eux n'ont pas accès à Internet pour des raisons matérielles et/ou culturelles. Cet avis doit être pris en compte prioritairement dans tout projet de réorganisation de la présence des services publics.

A l'appui, comme élu du territoire nous pouvons témoigner du nombre important de nos concitoyens qui ont besoin de la relation directe avec les agents des finances publiques pour le versement des aides en numéraire sans que celles-ci transitent par un compte bancaire, pour le dépôt de chèques ou encore pour solliciter un étalement de leur dette, accompagnés parfois par un agent de la collectivité en charge du suivi de leur dossier. Cela est possible dans une trésorerie de plein exercice offrant des amplitudes d'ouverture significatives, cela ne le sera pas dans de simples points de contact, certes plus nombreux mais qui ne seraient pas tenus par des agents fonctionnaires des finances publiques, formés comme tels, soumis aux obligations de réserve. Tel qu'ils sont aujourd'hui présentés, c'est-à-dire vaguement, les points de contact s'apparentent davantage à des relais où l'on enregistre les demandes sans être en capacité d'y répondre immédiatement. Il faudra sans doute pour obtenir une réponse effective que l'utilisateur s'attende à effectuer un, voire des déplacements supplémentaires. Cela n'est pas un progrès de la proximité, mais une illusion de progrès.

De même, nous estimons que l'externalisation à des entreprises ou organismes privés de certaines tâches par voie d'appel d'offres comme le recouvrement de créances ou la récupération de numéraire relève de la marchandisation des services publics et ouvre la porte à une forme de déshumanisation de ces services. Pour ne prendre qu'un seul exemple concret, il n'est pas rare, lors de l'organisation d'une classe de neige ou d'une classe verte dans une commune, afin de permettre à tous les enfants d'y participer que la collectivité accepte en accord avec le receveur d'étaler le paiement en 5 ou 6 fois pour les foyers les plus modestes. Demain, cette possibilité disparaîtra avec une entreprise privée.

Nous voulons vous alerter sur ces points et d'autres encore qui ne manqueront pas d'apparaître quand le projet en préparation de démantèlement des trésoreries sera connu dans tous ses détails. On sait par ailleurs que le service des impôts des particuliers de Eu pourrait être supprimé et ses missions transférées à Neufchâtel-en-Bray et Dieppe, qu'il est question de départementaliser la cellule foncière à Rouen, ce qui constituera une perte pour Dieppe. On peut craindre également, sur le modèle de ce qu'a pratiqué la Poste, que les services de gestion comptable préfigurent de futures agences comptables pour lesquelles l'Etat monnayera ses services contre un engagement de la collectivité locale. Enfin, le nouveau modèle géographique prend appui sur la carte intercommunale, il risque donc dans les faits de se heurter à la critique souvent entendue de périmètres intercommunaux déconnectés de la réalité des communes et de la nécessaire proximité.

Depuis la fin des années 1990 l'administration des finances publiques, ses agents se sont prêtés à toutes les réformes souhaitées par les gouvernements successifs, le nombre des fonctionnaires de la DGFIP a été régulièrement diminué plus que dans tous les autres services de l'Etat. Aujourd'hui, un nouveau plan leur tombe sur la tête, d'une ampleur sans précédent qui touche à l'organisation territoriale du ministère et à la réponse aux citoyens et aux contribuables. Nous craignons, en l'état, que les orientations suivies n'amoindrissent le service réellement rendu en prenant prétexte de la fin de la taxe d'habitation et des progrès de la dématérialisation, que la proximité vantée soit davantage un écran de fumée qu'une réalité quotidienne avec des compétences sur le terrain en capacité de répondre efficacement au public.

Instruits par ce qui s'est passé précédemment avec la Poste, EDF, France Télécom - où la réforme à marche forcée a conduit à la déshumanisation que l'on sait - nous sollicitons dès la rentrée prochaine un rendez-vous avec vous afin que vous puissiez nous exposer dans le détail les tenants et aboutissants de ce projet et ses conséquences chiffrées sur la présence humaine de la DRFIP sur notre territoire et la capacité réelle qu'elle aura à répondre aux attentes des usagers.

Persuadés que vous comprendrez l'importance de notre interpellation, dans l'attente, nous vous prions d'agréer Madame la Directrice régionale, Monsieur le Préfet, l'expression de nos respectueuses salutations.

Sébastien Jumel  
Député de Seine-Maritime



Céline Brulin  
Sénatrice de la Seine-Maritime



Nicolas Langlois  
Maire de Dieppe



Patrick Boulier  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Dieppe-Maritime



Laurent Jacques  
Maire du Tréport



Yves Derrien  
Maire de Eu



Jean-Yves Billoré-Tennah  
Maire de Tôtes



Guy Sénécal  
Maire de Arques-la-Bataille



Michel Lejeune  
Maire de Maire de Forges-les-Eaux



Xavier Lefrançois  
Maire de Neuchâtel-en-Bray

